

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérelles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 an 100 fr.
6 mois 55 fr.
3 mois 30 fr.

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
MAASENSTEIN & VOGLER
PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20 »
L'Étranger... 25 »
Belgique... 30 »

Nouvelles du jour

Succès français en Haute-Alsace. En Pologne et en Galicie, pas de changement. Progrès russes en Bukovine.

La nouvelle offensive des Français en Haute-Alsace, commencée dans les premiers jours de décembre, après la visite du général Joffre à Thann et du ministre de la guerre à Belfort, avait abouti, le 13 décembre, à l'occupation de Steinbach, à deux kilomètres au nord-ouest de Cernay.

affaires étrangères, même une campagne active en faveur de l'appel, par les alliés, d'une armée japonaise de 200,000 ou 300,000 hommes.

Une dizaine de jours s'écouleront après ces succès suivis d'un trop prompt retour de fortune. Les bulletins ne firent plus mention de la Haute-Alsace. Les Français employèrent ce temps de silence à préparer une nouvelle opération contre Steinbach et Cernay.

Si grandes que soient les difficultés techniques qui s'opposent à la promptitude de ces renforts, elles ne sont pas invincibles et elles piquent même l'amour-propre japonais. Les Nippons, formés aux méthodes militaires allemandes, sont vivement désireux de se mesurer avec leurs maîtres.

Steinbach est donc de nouveau en mains françaises. Le prochain objectif des troupes d'Alsace est Cernay. Les hauteurs à l'ouest de ce bourg ont même été occupées un instant par les Français, par l'effet de l'élan que leur avait donné la prise de Steinbach.

On lira plus loin les principaux passages du bel article par lequel M. René Bazin se plaint de la politique intérieure française dans le passé et exprime son espoir de voir revenir des jours meilleurs pour ceux que les sectaires ont jadis maltraités.

L'action qui vient d'aboutir à l'occupation de Steinbach a un caractère à la fois défensif et offensif : les Français ont besoin de garantir leur ligne de communications entre Thann et Belfort ; de plus, ils visent à la réoccupation de Mulhouse. La conquête de la Haute-Alsace aurait sur l'opinion publique française un effet qui vaudrait les sacrifices qu'elle aurait coûtés.

Simultanément, a paru, dans le Temps de Paris, un article décourageant pour les souhaits de M. René Bazin. « Nul, y est-il dit, ne tient plus que nous à l'union sacrée ; mais nous ne laisserons pas oublier que la trêve des partis s'est conclue sur la base de ce qui existe et nous ne laisserons pas davantage attaquer par tel ou tel habiles détours les institutions voulues et maintenues par le pays. »

vements révolutionnaires du mois de juin, socialistes, syndicalistes, républicains, anarchistes, qui pendant quelques jours firent régner la terreur dans la Romagne et les Marches et qui avaient même, en certains endroits, proclamé la république.

Depuis quelque temps, les journaux radicaux et socialistes, qui avaient essayé de justifier et même de glorifier les révolutionnaires de la Romagne, réclamaient à grands cris leur libération et leur grâce. Jusqu'ici, le gouvernement avait tenu bon ; de nombreux procès s'instruisaient, qui allaient avoir prochainement un grave dénouement pour les coupables.

Les journaux officieux disent que le gouvernement a fait preuve de sagesse en effaçant, au milieu des graves circonstances actuelles, toute trace de conflits intérieurs. « Il s'agit, dit le Corriere della Sera, d'une mesure qui se justifie par des considérations très élevées, en rapport avec les suprêmes intérêts du pays. »

On pourrait plus justement retourner l'argument et soutenir que « les suprêmes intérêts du pays » réclamaient que la voix de la justice prévalût sur celle de la miséricorde. L'impunité en matière si grave est une faute, que le gouvernement italien payera peut-être chèrement, car le décret d'amnistie n'aura d'autre effet que de préparer à brève échéance des troubles plus graves dans l'ordre et les services publics. C'est du moins l'avis des gens clairvoyants en Italie.

L'entrevue des trois souverains de Suède, de Norvège et de Danemark n'a évidemment pas eu simplement pour but d'échanger de platoniques déclarations d'amitié. Un objet précis et concret a dû motiver cette conférence de têtes couronnées. Les gens qui se disent bien informés prétendent savoir de quoi les trois monarques se sont principalement occupés : ce serait de la situation intolérable faite à leurs pays par l'abusives extension qui a été donnée à la notion de la contrebande de guerre, par l'Angleterre principalement.

La Suède et le Danemark avaient déjà pris pareil moyen de sauvegarder leurs intérêts, lors de la guerre de l'indépendance américaine. Le roi de Suède s'est souvenu de ce précédent et a proposé à ses deux voisins de recourir à la même mesure, dans les conjonctures actuelles.

Demain, mercredi, 6 janvier, solennité de l'Épiphanie, la Liberté ne paraîtra pas.

AUDIENCE PONTIFICALE
La guerre et le Pape
Rome, 4 janvier.
Le Pape, recevant les souhaits de nouvelle année du patriote romain et répondant à l'adresse de dévouement du prince Solofra, qui avait exprimé des vœux pour le succès de l'œuvre de pacification entreprise par le Souverain Pontife, a dit : « Nous accueillons volontiers les souhaits

pour la paix, non seulement pour des motifs de caractère général, mais aussi pour des motifs particuliers regardant vous et votre classe. Nous savons, en effet, que beaucoup d'entre vous sont préoccupés pour le sort de personnes chéries et pour l'incertitude du demain. C'est aussi pour cela que nous désirons que l'horizon s'éclaircisse. »

Le Pape a terminé en recommandant au patriote les œuvres de charité et de piété.

Les fêtes de Noël et les évêques allemands

À l'occasion de la fête de Noël, les évêques de l'Allemagne ont adressé à leurs ouailles une lettre pastorale commune.

Les évêques débütent en disant que jamais, sans doute, le peuple catholique allemand n'a célébré la fête de Noël dans des conditions aussi tragiques. La guerre a été une rigoureuse discipline d'Avent, une préparation dans la pénitence à la nuit de Noël ; elle a rapproché les fidèles de la crèche.

« La guerre s'est abattue comme un ouragan sur les froides neiges et les ténueuses défilés de l'incroyance, sur l'atmosphère viciée d'une civilisation orgueilleuse, sans fondement chrétien. Le peuple allemand est revenu à lui-même ; la foi a repris ses droits ; l'âme a dirigé ses regards en haut et a reconnu le Seigneur. »

Les évêques développent cette pensée, en montrant le retour des masses à Dieu, l'effacement des foules dans les églises, pendant que les soldats, eux aussi, attendent par leur soif de reconfort religieux combien l'homme, dans de pareils moments, sent le besoin de Dieu.

La guerre, continuent les évêques, est le temps des grandes miséricordes divines ; c'est le temps où le Seigneur frappe à la porte des cœurs ; c'est un temps fécond en fruits de salut. Les peuples qui veulent appeler la bénédiction divine sur les drapeaux de leurs armées doivent songer avant tout à ces fruits surnaturels de la guerre. Il faut que la croix, dans laquelle ils veulent voir un signe de victoire, leur apparaisse surmontant le très Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus Christ, ceint d'épines et couronné de flammes, et qu'ils comprennent que ce cœur préche la pénitence et l'expiation.

Les évêques allemands insistent sur cette pensée. « Malheur au peuple que la guerre, ce terrible maître de mœurs, n'amène pas à la pénitence, s'écrient-ils ; il est sûr pour la dissolution et sa victoire lui serait aussi fatale qu'une défaite. »

Les évêques en appellent d'ailleurs à la voix publique. « Chacun s'a reconnu, disent-ils : le monde ne pouvait continuer du train où il allait. Combien de fois, dans la détresse de notre cœur, n'avons-nous pas gémi du déclin de la vie religieuse et du relâchement des mœurs ! La guerre est venue rétablir la religion dans ses droits et faire ressouvenir l'humanité, par le fer et le feu, des commandements de Dieu. »

La lettre pastorale poursuit cette idée dans une série de passages vigoureux, où l'on parle de la contamination du peuple chrétien par les vices du siècle, principalement par les idées modernes sur le mariage et la famille. Les évêques se reprochent d'avoir eu trop de ménagements à l'égard de certaines tendances qui se sont manifestées dans le domaine de l'éducation, et de certaines idées qui se sont acclimatées sur la participation des catholiques à la vie publique et aux actes d'ordre économique. Ces tendances et ces idées, les évêques allemands les résument en cette formule : le maximum de liberté pour tous les courants du siècle, même des plus dangereux ; le minimum de droits pour l'Église et la vie religieuse.

Les évêques disent que la guerre a cité à son tribunal la civilisation moderne, antichrétienne, irréligieuse, et a montré combien elle était vide de contenu substantiel, incapable de fournir à la société un guide et un soutien. Cette fausse civilisation avait séduit le peuple allemand autant qu'aucun autre ; il était contaminé comme d'autres par la pourriture qu'elle cachait sous son brillant vernis ; il se laissait aller comme d'autres aux grossières convoitises qu'elle masquait d'une affectation de délicatesse raffinée ; il avait la tête tournée comme d'autres par l'encens que l'humanité se prodiguait à elle-même, dans un orgueil que les événements ont fait s'effondrer pieusement.

Les évêques constatent qu'un mouvement de conversion s'est opéré dans les esprits, sous l'effet de la guerre. « Mais ce serait une fatale illusion de croire, disent-ils, que maintenant toute dette de péchés est acquittée et que le peuple allemand est né tout à coup à une vie nouvelle et meilleure. Une dette de plusieurs années ne s'éteint pas par un repentir d'un moment. Il faut un retour fondamental à la bonne règle pour expier la dette de tout un peuple ! »

LA GUERRE EUROPÉENNE

Sur le front occidental Journée du 3 janvier

Communiqué de l'état-major français du 4 janvier, 3 heures :

« De la mer à l'Oise, la journée a été presque complètement calme. Le temps est pluvieux. Il y a eu duel d'artillerie sur quelques points du front. »

« En face de Noulette, notre artillerie lourde a réduit au silence les batteries allemandes. (Noulette est sur la route Béthune-Arras, en face de Lens.) »

« Sur l'Aisne et en Champagne, canonnade particulièrement violente. Nos batteries ont affirmé leur supériorité et ont pris sous leur feu des réserves ennemies. »

« Nous nous sommes emparés de plusieurs points d'appui dans la région de Perthes et de Mesnil-les-Hurlus. »

« En Argonne et en Meuse, ainsi que sur les Hauts-de-Meuse, canonnade intermittente. Une tentative de nos troupes, hier matin, d'enlever Bourvillies (au sud de Varennes) n'a pas réussi. »

« Notre progression continue dans le bois Le Prêtre (nord-ouest de Pont-à-Mousson). »

« En Haute-Alsace, nous avons enlevé une importante hauteur à l'ouest de Cernay. Une contre-attaque ennemie a été repoussée. »

« A Steinbach, nous avons pris possession d'un quartier, de l'église et du cimetière. »

Communiqué allemand du 3 janvier, au matin :

« A part des combats d'artillerie plus ou moins violents, le calme a régné en général sur le front. »

« Près de Thann seulement, en Haute-Alsace, l'ennemi a montré une grande activité. »

« Après un feu accablant contre les hauteurs situées à l'ouest de Cernay, il a réussi, le soir, à s'emparer de nos tranchées reliées ensemble sur cette hauteur et, par suite, du village de Steinbach, souvent cité ces derniers jours et que nous défendions opiniâtement. »

« Pendant la nuit, nous avons repris les hauteurs par une attaque à la baïonnette. »

« Le combat continue pour la possession de la localité de Steinbach. »

Journée du 4 janvier

Communiqué français du 4 janvier, 11 h. du soir :

« Les seuls renseignements qui soient parvenus jusqu'à présent sont relatifs à la Haute-Alsace, où les combats ont continué très violents dans la région de Cernay. »

« La nuit dernière, nos troupes ont perdu, puis repris un quartier et l'église de Steinbach. Ce matin, elles ont enlevé le village tout entier. »

« Les ouvrages allemands à l'ouest de Cernay, cote 425, enlevés par nous hier, ont été perdus un instant la nuit dernière, à la suite d'une très violente contre-attaque. Mais les Allemands n'ont pu s'y maintenir, et cette position restée entre nos mains. »

Pour la Belgique

Deux navires apportant des secours à la Belgique sont partis de New-York ; la valeur de leurs cargaisons est de 3,250,000 francs.

Le gouvernement belge

Paris, 4 janvier.
En réponse aux accusations allemandes disant que la Belgique avait pris parti contre l'Allemagne bien avant la guerre, la légation de Belgique à Paris publie un communiqué établissant, par des documents irréfutables, que le gouvernement belge a adressé, la veille même de jour où sa neutralité allait être violée, des instructions formelles prescrivant à tous les fonctionnaires de veiller au maintien rigoureux de la neutralité et que les fonctionnaires observèrent scrupuleusement les instructions ministérielles.

Pour donner à ces sentiments de repentir une expression solennelle et à vos résolutions de conversion un fondement solide, les évêques allemands ont institué, le 10 janvier, comme nous l'avons signalé déjà, dimanche après l'Épiphanie, comme jour de pénitence et de consécration au Sacré-Cœur. Ce jour sera précédé d'un Triduum et marqué par une communion générale et un acte de consécration publique au Sacré-Cœur, selon la formule fixée par Léon XIII.

Une lettre pastorale du cardinal Mercier

Milan, 4 janvier.
De Londres au Corriere della Sera :

Un télégramme d'Amsterdam dit que, selon le journal Massbode, une lettre pastorale du cardinal Mercier a été lue hier dimanche dans toutes les églises de Belgique. Dans cette lettre, le cardinal, après avoir rappelé la destruction de Louvain, le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants, poursuit :

« Notre pays assiste au spectacle de ses fils tombant par milliers. Bientôt, il n'y aura plus, dans toute la Belgique, une seule famille qui ne porte le deuil. »

« Est-il possible, ô mon Dieu, que, au milieu de tant de souffrances, vous nous ayez abandonnés ? »

Après avoir exhorté son peuple à ne pas perdre toute espérance, le cardinal continue :

« Le pouvoir qui a occupé notre territoire ne représente pas une autorité constituée ; et nous, par conséquent, nous ne pouvons avoir confiance en lui, ni lui jurer obéissance et fidélité ; l'unique autorité légitime de la Belgique est l'autorité de notre roi, de notre gouvernement et des représentants de la nation. Mais, pour ne pas aggraver la situation, les citoyens des provinces envahies ne doivent se rendre coupables d'aucun acte hostile envers l'envahisseur. Seule notre armée a le devoir de défendre notre honneur et les droits de notre pays, et c'est seulement de notre armée que nous devons attendre la libération. »

Le kronprinz d'Allemagne

Stockholm, 3 janvier.
Le kronprinz d'Allemagne se trouvait le 26 décembre à Liège. Il devait partir le soir même pour l'Allemagne.

Opinion d'un professeur allemand

Copenhague, 4 janvier.
Le professeur Georges Wegener, qui avait accompagné le kronprinz durant son voyage aux Indes, écrit de Berlin à la Gazette de Cologne que l'opinion à Berlin est très découragée et que l'inquiétude domine partout.

Il constate l'événement des gens qui demandent tous pourquoi l'on n'a pas de nouvelles du front occidental, et pourquoi le peuple est tenu dans l'incertitude. Le professeur Wegener ajoute que l'opinion publique est furieuse contre la diplomatie allemande ; néanmoins, l'Allemagne a pris de nouvelles mesures pour arrêter les informations de l'étranger. Par conséquent, les journaux de mains pays neutres seront désormais prohibés. Tous les journaux danois, à l'exception de l'organe du gouvernement, ne pourront plus passer la frontière.

Bien que le gouvernement ait fixé les prix maxima du pain et du blé, l'insécurité continue à régner. Aussi le gouvernement a-t-il formé une vaste société chargée d'acheter des quantités énormes de blé et d'en organiser la distribution.

Du cuivre à tout prix

On télégraphie de Copenhague : La Gazette de Francfort annonce que le prix maximum des barres de cuivre de 13 millim. a été fixé à 235 marks les 100 kilos, et celui des barres d'aluminium à 370 marks.

Pour se procurer du cuivre, il a été prescrit, en Allemagne, de démonter toutes les lignes et tous les câbles en fils de cuivre en commençant par les localités les moins importantes. L'éclairage électrique sera remplacé par un éclairage de fortune à acétylène, en vue duquel l'Allemagne fait actuellement de grands approvisionnements de carbure de calcium.

A Anvers, les autorités allemandes ont fait enlever les grandes portes de la gare qui étaient en bronze.

Le « Vorwärts » proteste

Le Vorwärts, organe des socialistes allemands, proteste contre les honneurs successivement rendus par diverses villes d'Allemagne au général von Hindenburg et déclare qu'ils sont prématurés.

La catastrophe du « Formidable »

Le nombre total des échappés du Formidable s'élève à 199, y compris les 40 hommes sauvés par un bateau de pêche. Des récits faits par les naufragés, il résulte que le navire flotta encore 45 minutes après l'explosion et coula à 2 heures du matin. Si la nuit n'avait pas été si orageuse, tout l'équipage aurait pu se sauver.

Peu avant que le Formidable fût atteint par la tempête du sous-marin ennemi, à la poupe sur le flanc droit, l'équipage avait célébré le commencement de l'année nouvelle. Au moment du désastre, chaque homme accomplit noblement son devoir.

La discipline fut magnifique, digne des plus belles traditions de la marine britannique. Le commandant Loxley, lorsqu'on le vit pour la dernière fois, était sur le pont très calme. Jusqu'au dernier moment il donna des ordres avec calme et sang-froid comme si le Formidable eût navigué tranquillement dans les eaux calmes d'un port. Ses dernières paroles furent : « Du calme, mes enfants. Tout va bien. Ne vous laissez pas gagner par la panique. Montrez que vous êtes des Anglais. »

Après que tous les compartiments étanches furent fermés et après avoir fait tout le possible pour maintenir le navire à flot, l'équipage attendit tranquillement le secours. Mais on se rendit compte tout de suite que le navire allait couler, car il inclinait d'une façon impressionnante. Alors le capitaine cria : « A l'eau le navire coule. » Le Formidable était alors entièrement couché sur son flanc, et les centaines d'hommes qui composaient son équipage se cramponnaient au côté où l'eau n'avait pas encore atteint. Les hommes se disposèrent alors sur deux rangs et attendirent les ordres. Enfin le capitaine cria encore : « On coule complètement ; jetez-vous à l'eau. »

Beaucoup d'hommes se jetèrent violemment et allèrent cogner contre l'épave du navire qui émergeait et se blesserent gravement. D'autres ne pouvant plus descendre des points où ils avaient grimé se laissèrent glisser le long du pont jusqu'à l'eau. Ce fut une chute dans un précipice, car le pont, en ce moment, se trouvait être presque perpendiculaire et les malheureux s'abîmèrent contre les tourelles. Tous ceux qui ne purent trouver place dans les embarcations et dans les chaloupes nagèrent dans l'eau glacée jusqu'à un moment où un croiseur parvint à les sauver. Si le temps eût été calme, le Formidable aurait également coulé, mais tous les hommes de son équipage auraient pu être sauvés.

London, 3 janvier. A minuit, un gardemarin qui faisait une ronde sur la plage de Lyme-Regis, entendit des appels au secours. Il aperçut un canot portant des survivants du Formidable.

Les gardemarin et les habitants de la localité aidèrent vingt hommes à se rendre à l'hôtel où ils furent bientôt rétablis, après qu'on leur eût fait prendre un bain chaud. On en transporta ensuite vingt autres, dont neuf succombèrent malgré les soins que leur prodiguèrent les médecins.

Il y avait soixante hommes dans le canot quand celui-ci quitta le Formidable : la plupart des survivants étaient à demi-vêtus. Au cours de l'enquête faite par les au-

torités, un matelot déclara que le canot était à flot depuis vingt et une heures. Plusieurs marins moururent et furent jetés à la mer.

Quand le canot arriva à Lyme-Regis, six morts gisaient au fond, submergés par l'eau.

Sur le front oriental

Berlin, 4 janvier. Le grand quartier général communique le 4 janvier :

« La situation à l'est ne s'est pas modifiée. Notre offensive continue en Pologne, à l'est de la Ravka. »

Vienne, 4 janvier. (Officiel.) — Dans les combats acharnés au sud de Gorlice (entre la Dunalez et les Carpathes), combats qui se sont déroulés dans les conditions météorologiques les plus défavorables, nos braves troupes se sont assurées une base favorable pour les événements futurs en prenant possession d'une importante ligne de hauteurs.

Aucun changement dans les Carpathes. Petits combats dans la vallée supérieure de l'Ung (Hongrie).

Au cours des combats livrés pendant les fêtes de Noël, il a été fait prisonnier 12,698 soldats et 37 officiers.

Pétrograd, 4 janvier. Les cercles militaires estiment que la bataille dite des quatre rivières est terminée.

Les Allemands et les Autrichiens échouèrent dans leur tentative d'avancer et ils furent partout repoussés avec de grandes pertes.

Les Russes tiennent également le chemin de fer stratégique reliant la Bukovine à la Galicie occidentale.

Le fils de M. Bethmann-Hollweg. On mande de Berlin au Lokal Anzeiger que le fils aîné de M. de Bethmann-Hollweg, lieutenant dans un régiment de cuirassiers, qu'on disait blessé et prisonnier des Russes, a été tué le 9 décembre en Pologne.

Russes et Turcs

Pétrograd, 4 janvier. L'état-major de l'armée du Caucase communique :

« Le 1^{er} janvier, dans la région de Sary-Kamisch, le combat a continué avec un grand acharnement. Nous avançons visiblement ; cependant l'ennemi se maintient obstinément. Durant ce combat, nous avons capturé le 50^{me} régiment d'infanterie presque complet, avec son commandant et 15 officiers supérieurs. En outre, nous avons pris six pièces d'artillerie de montagne et 14 mitrailleuses. Le total des prisonniers turcs s'élève à 5000 soldats et 40 officiers, dont plusieurs chirurgiens. »

Le 2 janvier, le combat a continué. Nos troupes ont pris quelques positions turques. Dans un col occupé par nous, nous avons pris 3 mitrailleuses et fait plus de 700 Turcs prisonniers.

Sur un autre point une compagnie d'un régiment caucasien a bousculé à la baïonnette deux compagnies turques et leur a pris quatre pièces de montagne. « Bien que nos troupes soient obligées d'opérer dans des conditions exceptionnellement pénibles, par un froid rigoureux, dans une profonde couche de neige, à plus de 8000 mètres d'altitude, les soldats, dont l'humeur est bonne, combattent avec ardeur. »

Le correspondant du New-York Herald à Pétrograd télégraphie :

« Dans le Caucase, les Turcs commandés par Enver pacha ont été battus. »

Enver pacha, à la tête d'une forte armée bien pourvue d'artillerie, s'était avancé contre les positions russes de Sarykamisch, en Asie-Mineure, dans le but de surprendre la garnison par une

attaque brusquée avant que les renforts aient pu arriver.

Le commandant russe disposa ses troupes à une vingtaine de kilomètres en avant et le combat commença dans la neige.

Lorsque l'armée d'Enver pacha parvint devant Sarykamisch, les renforts étaient arrivés et les Turcs furent attaqués de trois côtés, ne disposant, pour se replier, que d'un étroit passage à travers les montagnes.

Enver pacha, découragé, abandonna l'armée et transmit le commandement des troupes aux généraux Liman von Sanders et Chakri pacha. »

Cuirassés autrichiens endommagés

Rome, 4 janvier. Un ingénieur, arrivé de Pola, a déclaré que trois cuirassés autrichiens, le Viribus-Unitis, le Radetzky et le Erzherzog-Franz-Ferdinand sont en réparation dans les docks de Pola.

Ces trois bâtiments ont leur coque largement déchirée.

Zeppelins et aéroplanes

Amsterdam, 4 janvier. Des aviateurs français ont survolé Bruxelles samedi et ont jeté des bombes sur le champ de manœuvres d'Etterbeck, où les Allemands construisaient un hangar pour dirigeables.

Le hangar a été partiellement détruit et plusieurs soldats allemands furent tués.

Nisch, 4 janvier.

Les Serbes ont abattu, le 2 janvier, un aéroplane autrichien.

L'aéroplane est tombé sur la rive autrichienne du Danube.

Histoire de canons

Deux officiers turcs passaient devant l'église grecque-schismatique Saint-Georges à Jérusalem. Comme ils voulaient y entrer, le portier s'opposa, et sur leur insistance leur dit en anglais, ces messieurs ne comprennent pas l'arabe, qu'il va demander l'autorisation à son supérieur : There are two « canons » here (canon veut dire à la fois chanoine et canon), et rentre pour prévenir les deux chanoines. Mais les officiers avaient entendu le mot canon. Ils disparaissent et reviennent aussitôt avec un détachement de soldats. Les deux prêtres sont arrêtés brutalement avec le portier et une perquisition en règle commença. Quand tout fut ouvert et qu'on ne trouva point les canons, le pavé de l'église fut enlevé. C'est alors seulement que les officiers, ayant sommé les prêtres de livrer les canons, s'aperçurent de leur erreur. En attendant, la remise du pavage de l'église fut laissée à la charge des canons.

En Albanie

Rome, 4 janvier. On mande de Durazzo le 2 janvier au soir que dans un premier combat sur les hauteurs de Sasburul, les troupes d'Essad pacha se sont repliées. L'état de siège a été proclamé.

Mariage princier

Athènes, 4 janvier. Le journal grec officieux Patria dit qu'il n'y a pas lieu de douter du maintien du projet de mariage du prince héritier de Grèce avec la princesse Elisabeth de Roumanie. Si les fiançailles n'ont pas été annoncées officiellement, cela provient de la situation créée par la guerre européenne.

Nouvelles diverses

Les élections municipales en Autriche sont ajournées.

Le Stock Exchange (Bourse de Londres) s'est rouvert hier, lundi.

Hier et demain en France

Sous le titre : Vœux pour l'année 1915, M. René Bazin écrit dans l'Echo de Paris hier lundi :

« Les vœux que forment en ce moment des millions d'hommes et de femmes est celui-ci : que l'année 1915 soit l'année de la justice ! Qu'elle mette fin à deux guerres, à celle qui a commencé voilà cinq mois, et à l'autre qui est déjà longue, longue dans le passé ! »

Nous ne pouvons plus vivre, nous chrétiens, comme nous avons vécu en France dans les trente dernières années : car nous avons souffert dans tout ce que nous aimons, dans la foi, dans nos prêtres et nos religieuses, dans les enfants, dans les malades, dans les pauvres, dans la patrie affaiblie, dans tout le Christ dont la Passion se prolonge. J'ai vu tant de douleurs vraies, et pendant si longtemps, que pour ne pas désespérer j'ai dû me dire que ce n'était pas la France qui les avait causées. Ma peine, comme celle de tant de Français, a été faite d'abord de la peine commune, puis d'une épreuve personnelle, non pas plus dure que l'autre, mais plus vive et mordante. Depuis dix ans, une de mes filles est exilée, parce qu'elle enseignait à des jeunes filles à aimer Dieu. Ils prétendent, je le sais bien, n'avoir eu personne. Mais ce sont là les plaisanteries et les jeux de mots de la force. A cette enfant, qui ne cherchait qu'une vie humble et dévouée, ils ont interdit d'enseigner, c'est-à-dire d'être, puisqu'elle suivait une vocation ; ils ont défendu d'habiter avec ses compagnes, tandis que c'était là, pour elles toutes, la consolation et la force ; pour finir, ils ont pris son couvent et l'ont vendu. Que pouvait-elle faire, sinon retrouver ailleurs la liberté, la règle et l'abri qui lui étaient refusés chez elle, dans son pays, dans le bien, dans le vœu ? Pas un seul jour le visage de cette enfant et la pensée de cette injustice n'ont cessé de m'être présents. Je regardais de loin, du milieu de la foule dont je fais partie, les ministres monter et descendre. Ils parlaient et ils agissaient comme s'il n'y avait rien à changer et à réparer. Et cependant, combien d'autres torts s'ajoutaient à ceux-là dont je souffrais le plus, et auraient dû émouvoir des cœurs droits, même parmi ceux qui ne croient pas, même parmi ceux qui ne peuvent comprendre toutes les conséquences de ce qui est fait contre la foi. Je songeais : Comment se peut-il que des hommes doués de raison, et qui font preuve, dans l'ordinaire de la vie, d'une certaine sensibilité, supportent, étant au pouvoir, que l'équité naturelle soit blessée, que des consciences soient opprimées, que toute une profonde France continue d'être si malheureuse et traitée en ennemie ? J'apercevais toutes les diminutions, celle des bœufs, celle de l'idéal, celle de la joie, et tout un parti qui vivait d'antireligion, comme un mauvais médecin vit d'une plaie qu'il a faite. Que de forces ont été perdues ! C'était hier.

Aujourd'hui, la guerre a réuni tous les Français. Personne n'a voulu se souvenir. Les prêtres spoliés ont donné l'exemple immédiat du courage et de la charité ; les religieux sont revenus des pays lointains ; d'autres Français, par centaines de mille, qui avaient droit de se plaindre, se sont jetés dans la bataille, magnifiquement, sans compter, sans rien dire, si ce n'est : « Vive la France ! »

Cette guerre nous a révélé la douceur de l'entente entre Français. Il nous semble que si cette harmonie cessait, cela ne vaudrait pas la peine de combattre, ni la peine de vivre. Après des années de divisions et d'insultes mutuelles, nous avons découvert la France.

« Hier et demain en France » est un recueil de poésies et de nouvelles paru chez Grasset.

Prenez acte, seulement, comme d'un préjugé heureux, de ces dispositions et de ces promesses. Que chacun s'y efforce d'assurer et de hâter ce bien suprême : la paix entre Français ! Que chacun s'y emploie ! Vous demandez : « Comment ferai-je ? Quelle influence puis-je avoir, moi, employé modeste, ouvrier, femme d'ouvrier, cultivateur, dans une affaire où la France entière est juge et partie ? » Précisément : la France entière. Usez donc de votre droit, et faites votre devoir. Dites à votre voisin et dites à votre voisin qu'il faut que la persécution des Français par les Français soit à jamais finie, qu'il faut la paix chez nous comme au dehors, que tout le monde la demande, et que cela sera. Dites-le nettement et répétez-le. Faites-en écrire à son journal, par votre ami, qui est abonné à une feuille attachée, encore engagée dans la vieille onirique anticléricalité. Cela n'est point inutile d'écrire aux directeurs des journaux. N'hésitez pas à avertir en toute courtoisie votre conseiller général, votre député, qui doivent aimer à connaître la véritable opinion publique, qu'après la guerre on ne pourra plus vivre dans la désunion, comme on vivait auparavant, et que la France, après expérience, s'est décidée à être heureuse. Et puis, quand vous priez, demandez cette grande grâce.

René Bazin, de l'Académie française.

Nécrologie

Albéric Chabrol. On annonce de Paris la mort de M^{lle} Marie Aubry qui, sous le nom d'Albéric Chabrol, a publié un grand nombre de romans, dont la notoriété est considérable. M^{lle} Aubry était âgée de cinquante-huit ans.

Confédération

En l'honneur de M. Motta. La jeunesse catholique italienne, réunie en congrès à Rome, a envoyé un télégramme de félicitations au nouveau président de la Confédération suisse, M. Motta.

La colonie tessinoise de Berne offre à M. Motta, à titre d'hommage, une sorte d'album qui contiendra les principaux témoignages rendus par la presse suisse et étrangère au nouveau président de la Confédération, à l'occasion de son élévation à la magistrature suprême.

Pour les Italiens en Suisse. Samedi et dimanche se sont réunis, à Berne, les délégués italiens chargés d'examiner la question de la fourniture des denrées alimentaires aux colonies italiennes de Suisse. La séance était présidée par le ministre d'Italie à Berne, marquis Paolucci.

La conférence a décidé de demander au gouvernement italien de permettre l'exportation de denrées de première nécessité, qui seront cédées au prix de revient aux membres des colonies italiennes et aux comités suisses qui font des distributions gratuites de soupe aux Italiens.

Monopole ou impôt du tabac

Une conférence de vingt et un représentants des fabricants et du commerce en gros, ainsi que des associations des marchands de cigares et des épiciers suisses, constituant une commission préconsultative, a discuté, hier, lundi, à Olten, sur la base de données statistiques relatives à la production et à l'importation, un projet concernant l'imposition du tabac d'après le système de la banderolle, et éventuellement du relèvement des droits d'entrée sur les tabacs.

M. Motta, président de la Confédération, a invité une délégation des commerçants intéressés à une entrevue, qui aura lieu prochainement, pour discuter le contre-projet de l'impôt, opposé à celui du monopole du tabac.

Le monopole des céréales

On étudia actuellement, dans les sphères fédérales, la question du monopole du blé et des produits alimentaires qui s'y rattachent. Ce serait le meilleur moyen de vaincre les difficultés qui s'opposent encore au ravitaillement de notre pays. Ce nouveau monopole, dit le Berner Tagblatt, ne saurait naturellement avoir qu'une durée transitoire.

CANTONS

LUCERNE

M. le chanoine Bonwyl. — On annonce la mort de M. le chanoine François Bonwyl, membre du chapitre de Münster depuis 1901. M. Bonwyl était âgé de 78 ans.

ZOUG

Décès. — On annonce la mort, survenue à Untereggen, de M. Joseph Antoine Hess, ancien député au Conseil des Etats.

M. Hess avait 83 ans.

VALAIS

Nouveau pont. — Hier après midi, lundi, à 4 heures, a été placé le nouveau pont du Rhône sur la route Sion-Bramois. Le pont, complètement monté, a été glissé tout d'une pièce en place, selon le système employé pour le déplacement de l'ancien pont.

GENÈVE

L'élection au Conseil d'Etat. — Les radicaux genevois étaient convoqués hier soir, lundi, pour désigner leur candidat en vue de l'élection complémentaire d'un conseiller d'Etat, fixée à dimanche.

L'unanimité, la candidature de M. Rochaix, chef du service de l'agriculture, a été acclamée.

La vie économique

Pâtes alimentaires. Environ trois cents wagons de blé dur provenant d'Amérique et longtemps immobilisés à Gènes, sont arrivés en Suisse. On en conclut que nos fabricants de pâtes alimentaires pourront sans tarder reprendre leur exploitation régulière. Ce blé sera d'abord livré à divers moulins, et, une fois moulu, réparti entre les fabriques de pâtes du pays, par les soins du Conseil fédéral.

Le maïs d'Amérique

Les huit cents wagons de maïs que le Conseil fédéral vient d'acheter en Amérique ne seront pas utilisés entièrement pour l'alimentation du bétail, ainsi qu'on l'a annoncé. Une partie servira à faire de la semoule. La moitié de la cargaison de maïs est déjà arrivée à Bordeaux ; l'autre moitié est attendue à Marseille.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Un démenti allemand

Communiqué officiel de la légation d'Allemagne à Berne : « Récemment, une partie de la presse de la Suisse romande a reproduit un ordre d'armée français, d'après lequel un ordre de la 58^{me} brigade allemande, trouvé sur un soldat tué, déclarait qu'aucun Français — pas même les blessés — ne devait être épargné. Il résulte de notre enquête, ouverte à ce sujet, que cette nouvelle n'est qu'une légende d'une légende répandue au milieu d'août, légende démentie jadis par les autorités allemandes et qui n'est pas plus vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quatre mois. »

13 Feuilleton de LA LIBERTÉ

John le Conquérant

PAR PAUL VAUTIER

Et Francine : « Tu sais, la brioche, le Roi boit. C'est tout plein drôle ! »

« Dans notre contrée, le boulanger a la sainte habitude d'offrir à ses clients une brioche dans laquelle on a mis un fève... »

« Dans lequel on a mis... je ne comprends pas... Voz parlez trop rapide, sir... quoi c'est... brioche ? »

« Un pain de hûxe... Papa veut dire que la brioche remplace le pudding, si vous voulez. Imaginez-vous qu'une fois le pudding fait en autant de morceaux qu'il y a de personnes à table, l'une des personnes trouve dans son morceau une petite fève... à little bean... Vous comprenez bien, Monsieur. »

« Oui, très bien... une petite surprise. »

« C'est cela, dit la jeune fille, en partant de rire... Eh bien, continue, papa. »

« Mais non, continue toi, puisque Monsieur te comprend mieux. »

« Je l'en prie. »

« Oh, oui... compris tout à fait... Très joli, très joli... Moà désolé pas voir ce christmas français. »

« Il y a bien d'autres usages que Monsieur ne connaît pas. »

« Là-dessus, Leduc passa avec mystère dans un autre appartement, et l'on entendit bientôt le bruit d'une trappe se soulevant. Il revint avec une bouteille que sa main caressait paternellement. »

« Tenez, déclara-t-il, je parle que Monsieur John ne sait pas comment nous appelons ici un petit verre de vieux Calvados pour favoriser l'appétit. Nous appelons cela un trou normand. »

« Comment vò dites à moà ? Trou normande !... Et John lança un rire jeune et brusque, qui força Mme Leduc à dissimuler le sien derrière sa serviette et fit renverser Francine sur le dossier de sa chaise... à quoi cela veut dire ? »

« Il n'y a que Leduc, dont le rire d'homme était plus modéré, qui fut en mesure de lui définir l'expression, ajoutant : »

« C'est du vrai, celui-là, c'est un fait certain. C'est un cadeau d'un vieil ami du département du Calvados. Je suis allé exprès, là-bas, pour le prendre. Il a été fait de père en fils dans le même tonneau. Je veux dire, dans le sens du mot, qu'il a toujours été conservé dans le même fût. Ce n'est pas pour forcer votre admiration, mais c'est du fameux. Contez-en donc ! »

« Ah ! C'est un de vos amis de ce pays-là ? »

Alors, Leduc, content de l'intérêt que John paraissait prendre aux secrets de son commerce, écouta volontiers le jeune homme lui exposer les principes usités dans le grand commerce anglais, pour l'exportation des spiritueux. A son tour, l'hôtelier vint à parler de son hôtel, puis de lui-même. D'une voix rendue attendrie et fébrile par un verre de bon vin, il retraça l'histoire de son diable qui lui interdisait les excès de table... »

Francine, son collier de perles au cou, les bras nus croisés sur son corsage bleu-pastel, écoutait distraitement cette conversation, en fixant la clarté de la suspension au-dessus d'elle, un peu attirée qu'elle était à l'idée du départ de John. Et comme sa mère lui faisait signe que les deux hommes maintenant devenaient tout à fait camarades, puis que Leduc acceptait de John des cigarettes anglaises, la jeune fille répondit à sa mère par un sourire d'intelligence. »

Or, après le dessert, une heureuse inspiration du père remit tout le monde en gaieté. Dans un élan spontané, levant son verre, il prononça :

« Monsieur John, à votre santé ! John Marlow se dressa de toute sa haute taille. Leduc poursuivit alors, un peu grisé peut-être par sa propre hardiesse : »

« Aux Anglais et à la France !... A l'entente cordiale ! »

« D'avoir vu si souvent Francine saluée par la plupart des passants, lorsqu'il sortait avec elle, il se disait qu'un parti comme le sien devait être très recherché dans une aussi petite ville, et son cœur se serrait à la pensée qu'au printemps il la retrouverait sans doute fiancée à un autre, à quelqu'un de sa race ! »

« Premier phase de la conquête. »

« Ces bagages, tapissés d'étiquettes-réclames, inséparables de tout Anglais en voyage et qui, cinq mois auparavant, intriguèrent tant les Leduc, Hector les chargèrent dans sa voiture à bras pour les porter à la cale du quai. Le garçon y mettait du zèle, supplantant un bon pourboire, lequel effectivement fut princier. »

« Sous les tilleuls de la Promenade, dont les feuilles frissonnaient au vent, John Marlow, enveloppé d'un waterproof marron, était assis sur un banc de bois, entre Francine et sa mère, toutes deux coiffées d'un grand chapeau qu'entourait une écharpe et, gantées, prêtes à accompagner leur pensionnaire au lieu du départ pour le bateau du Havre. »

« Quoique silencieux, John ne s'abandonnait pas à une vague songerie. Il examinait froidement le plan qu'il s'était tracé en venant à Roulebec, et que les circonstances avaient fait dévier d'exquise façon. »

« Il reconnaissait son embarras et cherchait la solution la meilleure. »

« D'avoir vu si souvent Francine saluée par la plupart des passants, lorsqu'il sortait avec elle, il se disait qu'un parti comme le sien devait être très recherché dans une aussi petite ville, et son cœur se serrait à la pensée qu'au printemps il la retrouverait sans doute fiancée à un autre, à quelqu'un de sa race ! »

« Ah ! yes... Et moà, je porte le toast à une alliance de plus en plus cordiale de vous avec moà. »

« Premier phase de la conquête. »

« Attaché à lui par le souvenir d'agréables excursions et causeries, il voulut qu'elle le fût encore par l'intérêt. »

« Poursuivant donc, à haute voix, sa conversation intérieure, il prononça ces paroles qui eussent pu laisser croire qu'un nouveau plan remplaçait le premier : »

« Je parlerai beaucoup à mes amis de Londres pour le hôtel de vò. Je voudrais beaucoup de publicité est faite pour dire : le hôtel de la Planquette, il est très confortable, la cuisine française il est très bonne, comme Anglais aiment-la. »

« Le regard de la jeune fille était si brillant de gratitude, celui de la mère, si mouillé d'émotion, que l'Anglais sourit satisfait. »

« Oh ! Monsieur, dit Mme Leduc, vraiment cela dépasse nos espérances... Nous ne pourrions jamais trop vous remercier de votre intérêt. »

« Je ferai venir, l'année prochaine, une multitude d'Anglais, si je veux... Vò pas les mains assez larges pour ramasser tout l'argent... Je ferai cela. »

« Oh ! Monsieur. »

« Pourquoi vò pas venir en Angleterre pour apprendre la langue et parler bien, Mademoiselle Francine ? Vous devez, c'est une bonne conseil je donne à vò... Quoi c'est, traverser le channel, rien du tout... ma cousine accompagnera vò pour visiter le grand pays d'Angleterre. »

« En Angleterre, Monsieur, y pensez-vous ? »

« Et la jeune fille : « C'est si loin, l'Angleterre ! » »

« Si loin, n'est-ce pas, cette Manche grise défilant le long des côtes ; si loin, ces rues de Londres aux monuments noirs où dans le brouillard enfumé, ponctués de lumières, s'estompent le flot silencieux des gens qui courent, les cabs et les bus aux affiches criardes, l'imposante silhouette des policemen bleus. C'est si loin, cette lie ignorée, si loin pour elle de ce bon vieux Roulebec dentelé et moussu, avec sa rivière d'argent bleui où tourment les moutins murmurants. C'est si loin l'Angleterre ! »

« (A suivre.) »

Sommaire des Revues

La Revue des Familles de cette semaine nous apporte le texte français du discours prononcé dernièrement à Zurich par Carl Spitteler, le poète suisse allemand. De beaux clichés, relatifs à l'armée suisse, ornent cet article. On lira encore avec plaisir la Chronique valaisanne, un récit de la fête patriotique de Valangin, et le Journal d'un hémionier français, accompagnés de nombreuses illustrations.

En vente dans tous les kiosques de gares et à l'Administration H. Batty et Co, à East-svayler-le-Lac (Suisse), au prix de 10 centimes (édition rose) et 15 cent. (édition bleue).

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE EUROPÉENNE

L'initiative de Benoît XV

Rome, 5 janvier.
Le Saint-Siège a reçu une réponse favorable de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, à l'initiative du Pape relative à l'échange des prisonniers invalides. La France a fait savoir, hier matin même, officiellement, par l'entremise du représentant de la Belgique auprès du Saint-Siège, son adhésion. Il reste seulement à établir officiellement la participation de la France à l'initiative du Pape. A ce propos le bruit court que la France se servirait de Mgr Amette ou du ministre de Belgique près du Saint-Siège, ou de M. Barrère. La réponse officielle de la France était attendue hier soir lundi.

Rome, 5 janvier.

En sujet de l'initiative du Pape pour l'échange des prisonniers invalides, le *Giornale d'Italia* relève que la démarche du Pape est destinée au succès parce qu'elle est animée d'un sentiment de devoir et qu'elle n'est pas de difficultés pratiques comme c'était le cas pour la proposition de la trêve de Noël.

Le *Giornale d'Italia* croit savoir que le Pape attend un événement décisif pour tenter une action énergique en faveur de la paix. Il n'offrirait pas sa médiation; il se bornerait à exhorter les chefs des Etats vainqueurs à offrir sans délai leurs conditions de paix.

Milan, 5 janvier.

De Rome à l'Italia :
Le journal *La Correspondenza* avait publié des renseignements sur un échange de vues entre le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, le cardinal Finley, archevêque de New-York et le cardinal O'Connell, archevêque de Boston. Suivant le journal romain, les trois cardinaux américains avaient uni leurs efforts afin que la grande république des Etats-Unis seconde les efforts du Souverain Pontife en faveur de la paix. Les trois cardinaux auraient même fait, ajoutait *la Correspondenza*, une proposition au président des Etats-Unis, M. Wilson, qui aurait accueilli très favorablement leur démarche. M. Wilson enverrait à Rome un délégué extraordinaire pour présenter au Souverain Pontife ses félicitations pour son accession au trône pontifical et pour présenter des propositions au sujet de la solution du conflit.

L'Italia reproduit ces informations de la *Correspondenza* sans les démentir, mais en ajoutant que la nouvelle de négociations entre le Pape et le président Wilson est prématurée.

Bulletin russe

Pétrograd, 5 janvier.
Communiqué de l'état-major du généralissime russe du 4 janvier, à 6 heures du soir :
Durant le 3 janvier, il n'y a pas eu de changement important sur la rive gauche de la Vistule. Dans cette région, combats d'artillerie individuels et actions de détails.
Une lutte plus acharnée s'est produite dans la nuit du 2 au 3 janvier dans la région de Bolimof (sur la Bawka), où les Allemands, après une attaque énergique, ont forcé une de nos tranchées, mais ils ont été immédiatement délogés par une contre-attaque, et ils nous ont abandonné 6 mitrailleuses et de nombreux prisonniers.

En Galicie occidentale, le 3 janvier, nous avons progressé de nouveau et nous avons fait encore plusieurs milliers de prisonniers autrichiens et pris plusieurs canons et mitrailleuses.

Dans la région du col d'Uzok, nous avons pris également de nombreux prisonniers et enlevé plusieurs bouches à feu et des mitrailleuses. Dans cette région, un bataillon autrichien tout entier avec 11 officiers s'est rendu. Dans la même région, un état-major et une colonne ennemie ayant son chef blessé tombèrent entre nos mains, ainsi que tous les documents.

Notre extrême aile gauche, nos troupes, passant toute la Bukovine, ont occupé la ville de Suzava (au sud de Czernowitz).

Démenti

Vienne, 5 janvier.
(Stefani). — Les journaux démentent la nouvelle, de provenance anglaise, suivant laquelle le gouverneur de Trieste et plusieurs fonctionnaires se seraient enfuis.

L'Altaçion Hansi

Paris, 5 janvier.
Le dessinateur Walz, dit Hansi, volontaire pour la durée de la guerre, est inscrit au tableau de la légion d'honneur pour le grade de Chevalier en raison des grands services qu'il a rendus par son exemple et par son courage.

A la Bourse de Berlin

Berlin, 5 janvier.
Dans des transactions non officielles à la Bourse de Berlin, on a vendu, hier lun-

di, de l'emprunt de guerre allemand pour de grosses sommes à 1 1/2 % au-dessus du prix d'émission.

Un tunnel

Berlin, 5 janvier.
Pour rendre libre la circulation des tramways de la grande avenue berlinoise « Sous les tilleuls », on a commencé, sur l'initiative de l'empereur, la construction d'un tunnel. Les travaux sont maintenant si avancés que l'on a abouti, hier lundi, au percement du tunnel.

La contrebande de guerre

Washington, 5 janvier.
L'ambassadeur d'Angleterre a informé le gouvernement américain que la valeur des chargements de contrebande et de résine serait remboursée si ces marchandises ont été embarquées avant qu'elles aient été déclarées contrebande de guerre. Le cuivre qui aurait été embarqué avant que ce métal ait été déclaré contrebande de guerre sera également remboursé. Il en sera de même pour le cas où la cargaison serait rendue au propriétaire. L'ambassadeur a ajouté qu'aucune cargaison pour l'Italie n'a été retenue à Gibraltar depuis le 4 décembre. Les négociations continuent à Londres pour supprimer l'embargo sur le caoutchouc.

En Albanie

Rome, 5 janvier.
On mande de Durazzo au *Giornale d'Italia* qu'Essad pacha a engagé, à Tirana, un violent combat avec les rebelles, qui ont reçu des renforts provenant des éléments fanatiques habituellement subornés et qui croient qu'Essad pacha trahit la cause musulmane en faveur de l'Italie. Le *Giornale* ajoute que la situation critique régnant à Durazzo a amené l'Italie à prendre des mesures de protection à l'égard des colonies européennes, notamment l'envoi d'un vapeur.

Rome, 5 janvier.

On mande de Durazzo à l'Agence Stefani :
A 8 heures du matin, hier lundi, les rebelles, par une lettre signée d'un comité musulman, ont demandé qu'on leur remit les ministres de France et de Serbie. Vers midi 30, l'attaque de la ville fut commencée. Essad pacha informa la légation d'Italie qu'il y avait de graves dangers et demanda l'aide. La légation d'informa que des navires étaient dans le port. A 2 heures 30, quelques coups de canon furent tirés du *Misarata* et du *Sardagna*. La fusillade des insurgés cessa alors et la colonie italienne et les légations d'Italie, de France et de Serbie s'embarquèrent à bord des navires italiens.

Milan, 5 janvier.

Du *Corriere della Sera* :
La situation en Albanie devient chaque jour plus grave.

La Roumanie

Milan, 5 janvier.
On mande de Paris au *Corriere della Sera* :
Le *Temps* reçoit de Bucarest la nouvelle que le Parlement roumain s'est ajourné jusqu'au 20 janvier. Avant de clore la session, le président de l'assemblée a exprimé le vœu que la nouvelle année soit particulièrement heureuse pour la Roumanie.

Un représentant de l'opposition a souhaité que l'année 1915 vœu se réaliser l'union nationale de tous les Roumains. L'orateur a été chaleureusement applaudi.

Les catholiques italiens

Rome, 5 janvier.
Hier lundi, s'est terminé le congrès général de la jeunesse catholique italienne, qui a eu un brillant succès. Un vœu a été voté en faveur de la paix. Le congrès a exprimé l'espoir que l'Italie soit préservée du fléau de la guerre; mais, si celle-ci devait éclater, la jeunesse catholique saurait remplir tout son devoir.

Le congrès a adopté un ordre du jour où il est dit que le devoir de tous les catholiques est de souligner ardemment que la Belgique, qui a si bien mérité de la civilisation, retrouve après la guerre toute sa dignité et son entière indépendance. Dans le discours qu'il a prononcé avant le vote de cet ordre du jour, le président de l'assemblée a dit qu'un accord était établi entre le ministre belge près le Vatican et le cardinal Mercier, en vue de l'organisation d'une souscription lancée par la jeunesse catholique d'Italie en faveur de la Belgique.

Les congressistes seront reçus aujourd'hui mardi par le Pape.

Rome, 5 janvier.

Ce soir, mardi, se tiendra, dans la salle du Cerot universitaire catholique, une grande assemblée des représentants des œuvres d'action catholique de Rome. Le président de l'Union populaire y prononcera un discours sur la guerre et la neutralité de l'Italie.

L'emprunt Italien

Rome, 5 décembre.
La souscription à l'emprunt national d'un milliard, ouverte hier, lundi, s'annonce bien. A la Banque d'Italie seule, plus de 50 millions ont été souscrits. Le

roi a souscrit un million; le Petit Crédit toulon, qui est la banque des catholiques de Florence, a souscrit 2,500,000 francs.

A Lisbonne

Lisbonne, 5 janvier.
A l'instar des députés unionistes de la Chambre, les sénateurs unionistes ont donné leur démission hier soir, de sorte que la séance des deux Chambres ne put avoir lieu, le quorum n'étant pas atteint.

SUISSE

Corps diplomatique

Berne, 5 janvier.
M. le Dr Joseph Choffat, de Souhey (Jura bernois), depuis 1910 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse à Vienne, a envoyé sa démission au Conseil fédéral pour raisons de santé et de famille.

Dans sa séance de ce matin mardi, le Conseil fédéral a accepté cette démission avec remerciements pour les services rendus.

Evasion

Zurich, 5 janvier.
La nuit dernière, le forçat Otto Frei s'est évadé du pénitencier de Reggenberg. Frei est d'origine zuricoise. Il est né en 1864. Il a été condamné, il y a quelques mois, à la réclusion perpétuelle pour avoir assassiné, à Rütli, dans l'Oberland zuricois, le commissaire de police de l'endroit et la femme d'un gendarme.

Pâtes alimentaires

Berne, 5 janvier.
Le Conseil fédéral a fixé comme suit les prix maximum des pâtes alimentaires :
Qualité supérieure, 75 fr. les 100 kilos; première qualité, 70 fr. les 100 kilos; emballage compris; franco par chemin de fer; paiement comptant.

Du pétrole

Brigue, 5 décembre.
Ces derniers jours ont passé à Brigue, à destination de la Suisse française, vingt wagons de pétrole venant d'Amérique, via Gènes. D'autres convois vont suivre.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Section allemande de l'Union romande des travailleurs. — Demain après midi, mercredi, fête des Rois, à 3 heures, à la Maison ouvrière de Saint-Maurice, fête de l'arbre de Noël. Discours, chants et autres productions. Tous les amis sont cordialement invités.

Société suisse des voyageurs de commerce. — Mercredi, 6 janvier, fête des Rois, à 8 heures précises du soir, à l'Hôtel de l'Autriche, réunion familiale avec loterie, offerte aux membres de la Société, à leur famille et à leurs amis, en faveur de l'œuvre des sœurs polonaises. Invitation cordiale.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes. — Assemblée générale du 10 janvier, à l'Hôtel de la Tête-Noire, à 11 heures. Tracanda: Rapport du président; reddition des comptes; rapport sur la Fribourg artistique à travers les âges; admissions; nomination des membres du bureau; fixation de la cotisation annuelle; travaux et courses; divers. Midi et demi: Banquet.

Société de chant « La Natuelle ». — Ce soir, mardi, à 8 h., répétition urgente. A l'Orphelinat.

Société de chant de la Ville « Les Saisons ». — Ce soir, mardi, à 8 h., répétition urgente pour les ténors et les basses, à l'Hôtel du Faucon.

Gemischter Chor. — Heute abend, keine Uebung.

LES SPORTS

Football à Fribourg
Dans le match pour le championnat local joué dimanche, Stella B a battu Stella A par 4 buts à 3, après une partie disputée avec acharnement.

Le mauvais état du terrain n'a pas empêché nos Stelliens de jouer avec beaucoup d'habileté. Le match a été des plus intéressants.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU 5 JANVIER
BAROMÈTRE
Déc. | 3 | 4 | 5 | Janv.
725,0 | | | | 725,0
720,0 | | | | 720,0
715,0 | | | | 715,0
710,0 | | | | 710,0
Moy. 705,0 | | | | Moy. 705,0
700,0 | | | | 700,0
695,0 | | | | 695,0
690,0 | | | | 690,0

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale
Légère amélioration. Vent d'ouest.
Encore de la neige dans le Jura.

Zurich, 5 janvier, midi.

Rhumatismes, douleurs
A tous ceux, jeunes ou vieux, qui souffrent de rhumatismes, lumbago, goutte ou de douleurs dans les dos, nous recommandons chèrement le célèbre **EMPLATRE « ROCCO »**, qui agit avec une remarquable efficacité contre tous ces maux.
Fixer le nom « Rocco ».
Dans toutes les pharmacies à 1 franc 25.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Stance du 31 décembre. — Le Conseil d'Etat son vice-président pour l'année 1915 est dans la personne de M. le conseiller Emile Savoy.

Il compose le tribunal militaire cantonal comme suit pour l'année 1915 :
Grand juge : M. Louis Weck, major, à Fribourg; suppléant : M. Aloys Vonderweid, capitaine, à Fribourg; premier juge : M. Henri Guilloid, major, à Nant (Bas-Vully); suppléant : M. Joseph Poffet, major, à Tavet; second juge : M. Oscar Genoud, capitaine, à Châtel-Saint-Denis; suppléant : M. Gaston Maillard, 1^{er} lieutenant vétérinaire, à Fribourg; auditeur : M. Emile Bise, capitaine, à Fribourg; suppléant : M. Joseph Piller, capitaine, à Fribourg; greffier : M. Lucien Poffet, capitaine, à Tavet; suppléant : M. Joseph Piller, lieutenant, à Villars-sur-Glane.

Le Conseil nomme, au grade de lieutenant d'infanterie :
MM. Henri André, à Fribourg; Nicolas Bertachy, à Guin; Romain Butty, à Fribourg; Ernest Dinichert, à Morat; Paul Eggfley, à Rueyres-Treyfeyas; Joseph Hayoz, à Obersrohr; Roger de Perrot, à Neuchâtel; Louis Pythou, à Fribourg; Otto Rytz, à Fribourg; Ferdinand Schaar, à Bâle; Kurt Tschierren, à Fribourg; Joseph Vonderweid, à Fribourg; Pierre Wicht, à Torny-le-Grand; Jacob Zuerwald, à Guin.

Il nomme, de plus :
M. Louis Andrey, à Bulle, greffier de la justice de paix du 3^e cercle de la Gruyère (Bulle);
M. Gustave Fehr, à Morat, greffier de la justice de paix du 2^e cercle du Lac (Morat);
M. Louis Burdel, à Fribourg, aide au bureau de la Direction militaire;

M. Maurice Zosso, à Fribourg, aide au bureau des taxes militaires;

M. Joseph Perler, à Cormondes, officier suppléant de l'état civil du 9^e arrondissement du Lac (Cormondes);
M. Eloi Schuyey, à Hauteville, officier suppléant de l'état civil du 9^e arrondissement de la Gruyère (Hauteville);
M. Victor Hayoz, à Cormondes, inspecteur du bétail du cercle de Cormondes.

Gesellenverein

Il y aura arbre de Noël, demain soir, dans la grande salle du Cercle catholique. Pendant tout le temps de la mobilisation, le local de la société des Gesellen (Marchaux), a été à la disposition des militaires, comme salle de lecture, ce que des journaux de la Suisse allemande ont relevé avec reconnaissance. Le Gesellenverein assiste les membres qui cherchent du travail; c'est pourquoi il mérite une assistance nombreuse pour sa fête de charité.

A nos abonnés de Gambach

Nos abonnés du quartier de Gambach, dans quelques jours, seront servis beaucoup plus tôt. Une portieuse déposera la *Liberté* dans leur boîte aux lettres, comme dans les autres quartiers de la ville de Fribourg.

Solrée théâtrale et musicale

Demain soir, mercredi, à 8 h. 1/2 très précises, au théâtre, solrée théâtrale et musicale donnée par la Société de Belles-Lettres, au profit des pauvres de la ville. Bureau à 8 h. Location au magasin de musique L. von der Weid.

Remerciements

A l'occasion de la nouvelle année, le comité fribourgeois de secours aux Belges a reçu de vives marques de reconnaissance de la part des réfugiés hospitalisés dans le canton. Ceux-ci ont prié le comité d'être leur interprète auprès des populations fribourgeoises qui ont fait preuve d'une grande charité et d'une admirable solidarité envers leurs malheureux frères, les Belges.

Le canon

Depuis 11 heures ce matin, mardi, on a entendu de Fribourg le grondement lointain du canon, dans la direction du nord. C'était notre artillerie qui se livrait à des exercices près d'Anet.

Achat de chevaux de cavalerie

Par ordre du chef d'arme de la cavalerie, de nouveaux achats de remontes se feront sur place sur les places suivantes :
Romont, le 18 janvier, à 9 h. du matin, à la gare;
Fribourg, le 19 janvier, à 9 h. du matin, aux Grand-Places.

Les chevaux doivent être sains et maniables, avoir les qualités d'un cheval de selle, des aplombs et des allures correctes. On n'achètera que des chevaux de 3 1/2 à 4 ans et de la taille de 154 à 162 cm. sous potence.

La prise de possession et le paiement des chevaux se fera immédiatement.

Si un cheval présente, pendant les premiers vingt jours après l'achat, des tares et défauts mentionnés à l'art. 71 du règlement fédéral d'administration et dans l'ordonnance concernant les chevaux de cavalerie, le vendeur devra reprendre le cheval au dépôt de remonte à Berne et rembourser le prix d'achat.

Les chevaux mis de piquet pourront être présentés sans autre formalité. Par contre, pour les chevaux se trouvant actuellement dans l'armée, une demande doit être adressée auparavant à la Direction générale des dépôts de chevaux à Berne. Dans cette demande, il faudra indiquer les numéros de sabots et, si possible, l'incorporation du cheval, la profession et le domicile du vendeur.

L'ÉPIPHANIE

Une étoile merveilleuse, une étoile inconnue se leva dans le ciel pur de la Chaldée. Là vivaient les Mages, prêtres, astronomes, philosophes, savants et devins. Héritiers de la sagesse antique de Babylone et de la Perse, ayant scruté les divers oracles des nations, ils connaissaient la prédiction de Balaam : « Une étoile se leva sur Jacob, un sceptre sort d'Israël ». Ils n'ignoraient pas l'universelle opinion de l'Orient qu'un roi allait s'élever de Judée pour conquérir le monde.

Aussi, lorsque apparut l'étoile éclatante, un pressentiment secret les secoua. « Ne serait-ce point, s'interrogèrent-ils, l'étoile annonciatrice de la naissance du Grand Roi ? »

Trois d'entre eux (la légende a retenu leurs noms), trois princes, Melchior, Gaspar et Baltazar, résolurent de partir à la recherche du Nouveau-Né mystérieux.

Avec une escorte somptueuse, montés sur des chameaux richement caparotonnés, ils abandonnèrent les plaines chaldéennes, se dirigeant vers Jérusalem.

Au bout de quatre mois, ils arrivèrent en vue de la ville splendide avec ses palais et l'éblouissement de son Temple ruisselant de marbres et d'ors...

Quand les Jérusalémites, habitués pourtant aux luxueux spectacles, virent entrer dans leurs murs cette caravane d'un si étrange et si écarant faste, ils furent saisis d'étonnement.

Qui sont-ils ? Que veulent-ils ? — Une rumeur se propage enivrante le peuple : ce sont des Mages de Chaldée. Ils cherchent le roi des Juifs qui vient de naître; ils disent qu'ils ont aperçu son étoile en Orient et qu'ils viennent l'adorer.

A peine la caravane exotique se fut-elle éloignée de Jérusalem que l'étoile éclatante de Chaldée, à nouveau, respandit : une joie intense pénétra le cœur des Mages.

Et l'étoile semblait marcher dans le firmament, précédant les princes. Elle marcha ainsi jusqu'à Bethléem. Soudain, le météore se rapprocha, descendit, s'arrêta... Il s'arrêta au-dessus de la grotte de l'Étable. Et, dans la nuit sombrement bleue, ses feux, comme un énorme diamant fantastique, irradièrent.

A ce signe, les Mages comprirent qu'ils étaient arrivés chez le Grand Roi. Ils descendirent de leur monture et pénétrèrent dans l'humble demeure.

Extraordinaire tableau : ces sages, ces princes, dans la pourpre de leur robe traînante, avec leurs colliers de pierres précieuses, solennellement, venant saluer un petit enfant pauvre dormant dans une crèche!

Devant la Mère, toute jeune et suavement belle, enveloppée de ses voiles modestes, ils s'inclinèrent. Alors la Vierge souleva son enfant : elle le présentait aux Rois-Mages. Le petit Jésus, divinement, leur souriait.

Se prosternant dans la poussière, Melchior, Gaspar et Baltazar, l'âme mondée de bonheur, silencieusement l'adorèrent.

Ensuite, ayant commandé à leurs serviteurs de décharger les chameaux et d'apporter les coffres pesants, aux pieds de l'Enfant ils déposèrent des magnificences d'or, d'aromates asiatiques, de l'encens et de la myrrhe...

P. L.

Services religieux de Fribourg

MERCREDI 6 JANVIER

Solennité de l'Épiphanie

Saint-Nicolas : 5 h., trois messes, après lesquelles bénédiction contre les maux de tête. — 6 h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée, instruction. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., office capitulaire, exposition et bénédiction. — 11 h., vêpres des enfants, bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires, exposition et bénédiction. — 6 1/2 h., chapelet.

Saint-Jean : 7 h., messe basse. — 8 h., messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h., grand-messe solennelle et bénédiction. — 11 h., vêpres solennelles et bénédiction, suivies de la bénédiction de l'eau en l'honneur des Rois Mages. — 6 h., chapelet.

Saint-Maurice : 6 h., messe basse. — 7 h., messe basse, communion générale de la Société ouvrière catholique. — 8 h., messe chantée, sermon français, bénédiction. — 10 h., messe basse, chants des enfants, sermon allemand. — 1 h., vêpres et bénédiction. — 6 1/2 h., chapelet.

Collège : 6 h., 6 h., 7 h., 7 h., messes basses. — 9 h., messe des enfants. — 10 h., office paroissial, sermon. — 2 h., vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 9 h., messe des enfants allemands avec chants, instruction. — 2 h., vêpres.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 h., 7 h., 7 h., 8 h., messes basses. — 9 h., grand-messe. — 10 h., service académique, messe basse. — 2 h., vêpres.

Chapelle du Lac-Noir : à 9 h., messe.

Un colis suspect

Dimanche, un colis, à destination de la Suisse arrivait en gare de Pontarlier. Comme tous les colis de ce genre sont déballés par la douane suisse, qui a un bureau à Pontarlier, on constata que le paquet contenait un uniforme complet de sergent du 210^e régiment d'infanterie française.

Le colis qui était adressé à M. X., à Berne, a été saisi. On suppose que l'uniforme devait servir à un espion.

La neutralité de la Suisse

Un envoyé spécial du *Petit Parisien* a interviewé à nouveau M. Hoffmann, ancien président de la Confédération. Le passage suivant de l'entretien vaut d'être cité :

« On a voulu croire, en France, a dit M. Hoffmann, que la police badoise acceptait trop volontiers l'ingérence de la police allemande dans la surveillance des étrangers, et qu'une telle collaboration était la négation même de la neutralité. Ce reproche nous a été particulièrement sensible. Je vous prie de dire de la façon la plus formelle que jamais, sous aucun prétexte, le gouvernement fédéral, pas plus que le gouvernement du canton de Bâle, n'a toléré et que jamais il ne tolérera une participation quelconque, si minime soit-elle, de la police allemande à l'œuvre de surveillance des étrangers. J'en dis autant d'ailleurs à l'adresse de la police française. »

Je dois ajouter cependant qu'une enquête très impartialement faite semble avoir démontré que la police de Bâle a, peut-être, dans les premiers temps, manqué un peu de tact et de doigté. Il y a eu des maladroites commises, des excès de zèle, qui ne se renouvelleront plus.

La situation géographique de Bâle semble avoir désigné cette ville comme le quartier-général des espions de tous pays. C'est un fait et de ce fait, résulte une fâcheuse propension à voir, à Bâle, des espions partout. Il y a eu des manques de tact, je n'ai aucune répugnance à le répéter. Pour empêcher qu'ils ne se renouvellent, nous avons dû prendre des dispositions spéciales.

Jusqu'à présent, notre code pénal ne prévoyait la répression du délit d'espionnage que lorsqu'il était commis à l'égard de la Suisse; notre loi n'avait pas prévu qu'un jour pourrait venir où, en qualité de pays neutre, la Suisse pourrait avoir à connaître le délit d'espionnage commis sur son territoire à l'égard de belligérants. Jusqu'à présent, lorsque nous surprenions, à Bâle, un Allemand en passe d'espionnage contre la France ou un Français espionnant contre l'Allemagne, nous nous contentions de les inviter à quitter le territoire suisse. La peine étant légère, et étant appliquée par l'administration, il est possible que, dans quelques cas, on ait sévi avec précipitation et sans mesure.

Désormais, tout individu, Allemand ou Français, convaincu d'espionnage sera jugable d'un tribunal régulier, devant lequel il sera admis à fournir ses explications, mais qui pourra, avant de le renvoyer chez lui, lui infliger une peine d'emprisonnement qu'il commencera par faire en Suisse.

Le Département politique fédéral a reçu communication d'un arrêté du gouvernement français, d'après lequel les certificats d'origine seront exigés dès maintenant pour toutes les marchandises importées, de pays neutres en France. Ces certificats devront être délivrés par les bureaux de douane du pays d'exportation. Les certificats seront exigés aussi bien pour le transit direct et indirect, par la France que pour les marchandises destinées à la France même. Un mois après la prorogation de cet arrêté, une prescription spéciale sera mise en vigueur, par laquelle on exigera, pour tous les envois faits par les maisons d'expédition, un certificat déclarant que les expéditeurs ou les compagnies de transports n'appartiennent pas à une nationalité étrangère.

Le Département politique fédéral a reçu communication d'un arrêté du gouvernement français, d'après lequel les certificats d'origine seront exigés dès maintenant pour toutes les marchandises importées, de pays neutres en France. Ces certificats devront être délivrés par les bureaux de douane du pays d'exportation. Les certificats seront exigés aussi bien pour le transit direct et indirect, par la France que pour les marchandises destinées à la France même. Un mois après la prorogation de cet arrêté, une prescription spéciale sera mise en vigueur, par laquelle on exigera, pour tous les envois faits par les maisons d'expédition, un certificat déclarant que les expéditeurs ou les compagnies de transports n'appartiennent pas à une nationalité étrangère.

Le Département politique fédéral a reçu communication d'un arrêté du gouvernement français, d'après lequel les certificats d'origine seront exigés dès maintenant pour toutes les marchandises importées, de pays neutres en France. Ces certificats devront être délivrés par les bureaux de douane du pays d'exportation. Les certificats seront exigés aussi bien pour le transit direct et indirect, par la France que pour les marchandises destinées à la France même. Un mois après la prorogation de cet arrêté, une prescription spéciale sera mise en vigueur, par laquelle on exigera, pour tous les envois faits par les maisons d'expédition, un certificat déclarant que les expéditeurs ou les compagnies de transports n'appartiennent pas à une nationalité étrangère.

Le Département politique fédéral a reçu communication d'un arrêté du gouvernement français, d'après lequel les certificats d'origine seront exigés dès maintenant pour toutes les marchandises importées, de pays neutres en France. Ces certificats devront être délivrés par les bureaux de douane du pays d'exportation. Les certificats seront exigés aussi bien pour le transit direct et indirect, par la France que pour les marchandises

AVIS

Pour cause d'inventaire et pendant le mois de janvier

nous vendrons une quantité de meubles à prix réduits, tels que :
Belles chaises, depuis Fr. 4.—, 4.50.
Canapés, Fr. 33.—, 35.—.
Lavabo noyer et marbre, Fr. 68.— et 70.—.
Lavabo noyer, marbre et belle glace bis. Fr. 95, 105, 115,
ainsi que buffet de salle à manger.
Chambre à coucher, bureau, etc., etc.

A la Fabrique de meubles GRUYERIA
Avenue de Pérolles, 4, FRIBOURG

Tél. 5.77 Tél. 5.77
Blanc, Michaud & Co, Fribourg
3, Place de la Gare, 3
CHAUFFAGE CENTRAL
Transformations
Réparations
 Tél. 5.77 Tél. 5.77

Vente d'immeubles

L'office des poursuites de la Glâne vendra aux enchères, le **vendredi 5 janvier**, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville de Romont, les immeubles appartenant à François Bulliard, comprenant, rière Villars-Saint-Pierre et Lussy : maison d'habitation, grange, écurie et remise, pisciculture et installation mécanique avec 94 perches de terrain, rière Romont, environ 6 poses de terrain dont 2 en pré et le reste comprenant 2 étangs pour exploitation de glace.
 H 5299 F 121-30

VENTE DE CHÊNES

Le soussigné offre à vendre, par voie de soumission, une vingtaine de chènes démarqués dans le domaine du Haut-Chazepellin.
 Pour voir les chènes, s'adresser au fermier, et pour les conditions, au soussigné auquel les soumissions devront être remises jusqu'au **jeudi 14 janvier**, à 5 heures du soir, au plus tard.
 Belfaux, le 3 janvier 1915.
 H 21 F 131
Louis HAYOZ.

Banque Populaire Suisse

Garantie des déposants :
Le capital versé et les réserves s'élevant à 80 millions

Nous recevons toujours des fonds sur

Garnets d'épargne

productifs d'intérêts dès le lendemain du dépôt.

Dépôts à partir de 50 centimes.

Taux $4 \frac{1}{4} \%$. Livrets gratuits.

Sur demande, nous délivrons des

Coffrets d'épargne

gratuitement à toute personne possédant déjà ou se rendant acquéreur d'un carnet d'épargne avec un dépôt minimum de Fr. 3.—



FRIBOURG : Quartier Saint-Pierre
 Agences : Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer, Domdidier, Morat, Romont, Villargiroud, Le Mouret.

VENTE D'IMMEUBLES

L'office des poursuites de la Glâne vendra aux enchères, à tout prix, le **jeudi 7 janvier**, à 2 heures après midi, à l'auberge de Chavannes les-Forts, les immeubles appartenant à Alexandre Fragnière, audit lieu, comprenant maison d'habitation, grange et écurie, usine avec force hydraulique constante, atelier, scierie à cadre et circulaire, mécanique à battre, boulangerie comprenant 6 pièces, 3 grandes chambres plus 301 perches de terrain.
 122-31

MISES PUBLIQUES

L'office des poursuites vendra en 2^{es} mises, le **jeudi 7 janvier**, à 8 h. du matin, au domicile d'Ernest Glauser, à Belfaux : 2 chevaux, 3 vaches, 1 génisse, 2 chars, 1 lauchense.

L'office des poursuites fera vendre en 2^{es} mises, le **jeudi 7 janvier**, à 9 h. du matin, au domicile de Joseph Berset à Estavayer-le-Gibloux : 1 harnais, 1 char à pont à 4 cheval.

†
 Monsieur et Madame Grossrieder-Gobet et leurs enfants Emilie et Marguerite, à Fribourg; Madame veuve J. Gobet-Schorro, à Guin; les familles Zschwald-Grossrieder, à Guin; Buchmann-Grossrieder, à Marly; Grossrieder, à Ostermündigen (Berne); Grossrieder-Trüb, à Genève; Christophe Gobet, à Balliwyl; Meinrad Gobet, à Onex (Genève); Madame veuve Emilie Gobet et sa famille, à Guin; Famille Jean Gobet; Monsieur A. Vonlanthen-Gobet et sa famille à Guin; Monsieur F. Schmutz-Gobet et sa famille, à Guin; Famille Bachler-Schorro, à Guin; Famille Gobet, à Lanthen et Guin, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

PAUL
 leur bien cher fils, frère, neveu, cousin, fidèle, décédé le 5 janvier, à l'âge de 11 ½ ans, enlevé à leur affection, après une courte et pénible maladie.

L'office d'enterrement aura lieu le 7 janvier, à 10 h., à Guin.
 Départ du domicile mortuaire : rue des Epouses, à 8 ½ heures du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†
 La famille Moosbrugger fait part de la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de sa chère locataire

Mademoiselle Marie WAHL
R. I. P.

CUISINIÈRE

d'un certain âge, connaissant aussi le jardin, **demande place** dans petit ménage, pour le 15 janvier. Certifiants à disposition.

S'adresser sous H 111 F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg. 126

On offre

à des étudiants ou jeunes employés bonne pension au prix de 60 francs par mois.

S'adresser demandes sous H 105 F à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg.

†
 Monsieur Edouard Moret, à Bulle; Madame et Monsieur Philippe Dubas, à Bulle; Monsieur et Madame Pierre Gremaud-Pilloud et leurs enfants Edouard, Pierre et Henri, à Bulle; Monsieur et Madame Henri Dubas et leurs enfants, à Bulle; Monsieur Albert Dubas, à Bulle; Madame Maria Castella-Dubas, à Bulle; Monsieur et Madame Emilie Dubas et leurs enfants, à Reney; Madame et Monsieur Affentauschegg-Dubas et leur enfant, à Bulle; Mademoiselle Léonie Dubas, à Bulle; Monsieur Paul Dubas, à Delémont; Mesdemoiselles Jeanne et Céline Dubas, à Bulle; Monsieur Charles Dubas, à Bulle; les familles Philippa, Hochstetler, à Vuipens; les familles Prand, Hecker, à Bulle; Gremaud, Desoloux, Pugin et Fontana, à Echarliens; les familles Daillon Gremaud, à Marsens; Pernet, à Monthovon; Monsieur Léon Remy, à La Tour-de-Treme; les familles Barras, à Bulle, Fribourg, Broc; Blanc, à Bulle; Moret, à Vuadens, Corbières, Echarliens; Despond et Dupasquier, à Vuaders; Fragnière, à Gamfens, Avry, Sorrens; Gez-Bertsch, Bielsmann, Ochsenstein, à Fribourg, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Céline MORET
 née Gremaud

leur bien-aimée épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 4 janvier, à l'âge de 59 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Bulle, mercredi 6 janvier, à 3 heures.

R. I. P.
 Bulle, 4 janvier 1915.

†
 leur bien-aimée épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 4 janvier, à l'âge de 59 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Bulle, mercredi 6 janvier, à 3 heures.

R. I. P.
 Bulle, 4 janvier 1915.

BELGE

Quelle personne charitable prendrait un Belge de 48 ans, pour travail quelconque, en ville ou à la campagne ?

Ecrire sous chiffres Bc 4 Y, à Haasenstein et Vogler, Berne.

ON DEMANDE

une femme de chambre, à un certain âge.

S'adresser offres écrites, sous H 49 F, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg. 153

†
 Madame Louise Seydoux et sa fille Alice, à Romont; Madame veuve Alphonsine Seydoux, à Genève; Madame et Monsieur Florand-Seydoux et leurs enfants, à Saint-Etienne (France); Madame Catherine Seydoux et ses enfants, à Lure (France); Monsieur et Madame Edouard Seydoux-Cornu et leur fils, à Romont; Madame et Monsieur Durand-Seydoux et leur fils, à Genève; Monsieur Joseph Seydoux-Fragnière, à Genève; Monsieur et Madame Charsang-Seydoux, à Saint-Etienne (France); Monsieur Max Seydoux, Monsieur Eugène Seydoux, à Genève; Monsieur et Madame Curat-Pittet et leurs enfants, au Crêt; Madame et Monsieur Obrecht-Moser et leurs enfants, à Neuhausen; Madame et Monsieur Walther-Winandy et leurs enfants, à Lusane; Madame et Monsieur Paul Winandy, à Genève, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis SEYDOUX
 boucher

leur cher époux, père, fils, frère, beau-frère et oncle, décédé le 3 janvier, dans sa 41^{me} année, après une longue et pénible maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Romont, mercredi 6 janvier, à 3 h., et la messe d'enterrement jeudi matin, à 7 h. heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†
 Les familles Audrias et toute leur parenté remercient sincèrement toutes les personnes et spécialement les agents de la voie des Chemins de fer fédéraux, qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

R. I. P.

Docteur ESCHWEND

Av. Romine, 35, Lausanne
RHUMATISMES
NERVES et SANG

Maladies internes chroniques
 Rec. actuel, de 2 à 4 h., sans mardi. Clinique. 159-46

Etudiant universitaire suisse **demande place** comme

précepteur

ou pour donner des leçons françaises, allemandes et italiennes.

S'adresser sous H 31 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

†
 Madame Gicot-Favre; Mademoiselle Germaine Gicot; Monsieur Henri Gicot; Monsieur Jacques Gicot; Monsieur et Madame docteur Clément Gicot-Frochoux et leur fille Agnès, à Boudry; Monsieur et Madame Casimir Gicot-Frochoux et leurs enfants, au Landeron; Monsieur et Madame docteur Antonin Favre, leurs fils et leur belle-fille; Madame Léontine Favre et ses fils; Mademoiselle Anna Favre; Monsieur Edouard Favre; Monsieur et Madame docteur Elot Muriset, leurs enfants et petits-enfants; les familles Gicot, Frochoux, Muriset, Bonjour, Guenet, Varnier, Carteron, Gottofrey, Perroset, Platet, Fischer, Vuillemin, Bourquin, Vuillard, Günther et Ruodin, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin

Monsieur Maurice GICOT
 ingénieur

décédé le 4 janvier, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 51 ans.

L'enterrement aura lieu mercredi 6 janvier, à 2 heures de l'après-midi, à l'église du Collège.

Départ du domicile mortuaire : Avenue de la Gare, 19, à 2 heures.

L'office de Requiem sera célébré jeudi, 7 janvier, à 8 h. heures, à l'église du Collège.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†
 Les familles Audrias et toute leur parenté remercient sincèrement toutes les personnes et spécialement les agents de la voie des Chemins de fer fédéraux, qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

R. I. P.

Un jeune agriculteur

marié et muni de bonnes références, **demande**, pour tout ou partie de son exploitation, un ou deux maîtres-valeurs dans la Suisse romande.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg, sous H 5287 F.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Institué par décrets du Grand Conseil du canton de Vaud des 18 décembre 1858, 15 août 1874 et 12 février 1901

Capital social autorisé : Fr. 30 millions
 DONT 24 MILLIONS ÉMIS ET ENTIEREMENT VERSÉS. — INTÉRÊT 4 % GARANTI PAR L'ÉTAT
 Réserves au 31 décembre 1913 : Fr. 8,757,743.33

EMPRUNT de Fr. 20 millions à 5 % Série M

ÉMISSION DE 1915

Titres de Fr. 500.— et de Fr. 1000.—, au porteur. Ceux de Fr. 1000.— peuvent être rendus nominatifs, sans frais. Intérêt semestriel, 1^{er} février et 1^{er} août.

A valoir sur cet emprunt et, pour répondre aux besoins les plus immédiats, il sera ouvert une Souscription publique, dès le 4 janvier 1915 inclusivement, au cours exceptionnellement réduit de 98.50 %, soit Fr. 492.50 par titre de Fr. 500.— et Fr. 985.— par titre de Fr. 1000.—.

Les souscriptions seront servies au fur et à mesure de leur arrivée, au Siège central, à Lausanne.

Les titres sont créés jouissance du 1^{er} février. — Leur libération pourra se faire en souscrivant ou, dès lors, jusqu'au 30 juin 1915, au plus tard, avec bonification ou adjonction de l'intérêt à 5 % au jour du règlement au siège du Crédit foncier.

Le remboursement de cet emprunt se fera **AU PAIR**, par voie d'amortissements annuels, ou par dénotation, dès et y compris l'année 1920.

Ce remboursement et le paiement des coupons auront lieu, sans frais, au siège du Crédit foncier, à Lausanne, et chez ses agents dans le canton, ainsi qu'aux domiciles qu'il pourra créer dans les principales villes suisses.

Comme les précédentes, cet emprunt, est garanti par l'ensemble de l'actif du Crédit foncier, s'élevant au 31 décembre 1913, à Fr. 256,791,477.19, dont Fr. 234,554,923.89 sont représentés par des titres hypothécaires, en premier rang, sur des immeubles du canton de Vaud.

En vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 1^{er} décembre 1914, les tuteurs, curateurs et administrateurs de biens en régie, peuvent, sans l'autorisation de la Justice de paix, placer les capitaux qu'ils administrent sur les obligations foncières du Crédit foncier vaudois et déposer les titres et valeurs de tutelles et de curatelles dans cet établissement pour leur conservation et leur gérance.

Le Crédit foncier se charge, sans frais, de la garde et de la gérance de ses obligations foncières; il en délivre des récépissés nominatifs.

Consulter le prospectus détaillé aux domiciles de souscription.

On souscrit sans frais, au Crédit foncier vaudois, à Lausanne et chez ses agents dans le canton, ainsi qu'aux domiciles ci-après :

Fribourg : Banque cantonale fribourgeoise, A. Glasson et Cie. Weck-Aeby et Cie.	Aubonne : Union vaudoise du Crédit. Receveur de l'Etat.	Estavayer : Crédit agricole et industriel de la Broye.	Morges : Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit, G. Fleury.	Renens : Dufey, Jules, agent. Banque cantonale vaudoise.
Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, Bankverein Suisse, Banque Fédérale S. A., Banque Populaire Suisse, Banque de Lausanne, Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit, Société Suisse de Banque et de Dépôts, Union Vaudoise du Crédit, Bory, de Crèvenville et Co., Brandenburg & Co., Ch. Bugnion, Charrière & Roguin, De Meuron & Sandoz, Dubois frères et succurs. à Ouchy, Galland & Co., G. Landis, Banque Ch. Masson & Co. S. A. Morel, Chavannes, Günther & Co., A. Régamey & Co., Ch. Schmidhauser & Co., Tissot, Monneron & Guyo, Tesson & Co. de l'Etat.	Avenches : Banque cantonale vaudoise, Banque populaire de la Broye, Union vaudoise du Crédit, Cachemaille, César, agent.	Fleurier : Weibel et Cie.	Moudon : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque populaire de la Broye, Union vaudoise du Crédit.	Rolle : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque de Nyon, Union vaudoise du Crédit, Gonet et Cie.
Châtenod-d'Ex : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Perret et Cie.	Bellinzona : Banca della Svizzera Italiana, Meylan, Robert, agent.	Genève : Crédit de la Suisse franç ^{es} (anc. Ormond et Cie, Société suisse de Banque et de Dépôts, H. Boveyron et Cie, Paccard et Cie, Tagand et Pivot, Receveur de l'Etat.	Neuchâtel : Berthoud et Co., Bonhôte et Cie, Du Pasquier, Montmolin et Cie, Perrot et Cie, Pury et Cie.	Sainte-Croix : Chatelain, Edouard, agent. Banque cantonale vaudoise, Receveur de l'Etat.
Chaux-de-Fonds : Perret et Cie, Pury et Cie, Reutter et Cie, H. Rieckel et Cie.	Bex : Banque cantonale vaudoise, Pallard, Augsburgier et Co., Caisse de Prévoyance de Bienne, Banque Coopérative Suisse, Banque Populaire de la Gruyère, Crédit Gruyérien.	Grandson : Banque cantonale vaudoise, La Cure (Suisse), Monnier, Philibert, agent.	Nyon : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque de Nyon, c. d. Baup et Cie et ag, Union vaudoise du Crédit, Gonet et Cie.	Sentier : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit mutuel de la Vallée, de Riedmatten et Cie.
Chivasso : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois.	Bulle : Crédit Gruyérien.	La Sarraz : Union vaudoise du Crédit.	Orbe : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois, Union vaudoise du Crédit.	Sion : Matthey, Aug., agent.
Consonay : Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois, Weibel et Cie.	Château-d'Œx : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Pury et Cie.	Le Locle : Banque du Locle, Du Bois et L'Hardy.	Oron : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit, Crédit du Léman.	Valmorbe : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque de Nyon, c. d. Baup et Cie et ag, Union vaudoise du Crédit, Gonet et Cie.
Couvet : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Pury et Cie, H. Rieckel et Cie, Banca della Svizzera Italiana, Receveur de l'Etat.	Lugano : Banca della Svizzera Italiana, Banca del Ticino, Banque cantonale vaudoise, Banque Coopérative Suisse.	Payerne : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque populaire de la Broye, Union vaudoise du Crédit, Crédit du Léman.	Verdon : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois, Union vaudoise du Crédit, A. Pignat et Cie.
Cully : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Lutry : Banque cantonale vaudoise, Banque Coopérative Suisse.	Payerne : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Banque populaire de la Broye, Union vaudoise du Crédit.	
Echallens : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois, Union vaudoise du Crédit.	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Martigny : Banque cantonale vaudoise, Banque Coopérative Suisse.		
Éclépens : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Crédit Yverdonnois, Union vaudoise du Crédit.	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Ménières : Banque populaire de la Broye.		
	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Montreux : Mieville, D., agent. Banque cantonale vaudoise, Banque populaire suisse, Banque de Montreux, Banque William Guénod et Cie, S. A.		
	Chéz-Élo : Receveur de l'Etat, Banque cantonale vaudoise, Union vaudoise du Crédit.	Morges : Receveur de l'Etat.		